

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

Méthanol

Synonymes

Alcool méthylique, alcool de bois, hydroxyde de méthyle

Famille chimique

Alcools

Le Numéro d'Enregistrement(s)

01-2119433307-44-0031

NUMERO CE

200-659-6

NUMERO CAS

67-56-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation industrielle: Fabrication de substance. Répartition de la substance. Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges. Utilisation comme combustible. Utilisation dans les produits de nettoyage. Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Produits chimiques de traitement de l'eau, les eaux usées. Usage professionnel: Utilisation comme combustible. Utilisation dans les produits de nettoyage. Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz. Utilisation privée: Utilisation par les consommateurs d'agents nettoyants et de dégivrants. Utilisation par les consommateurs de combustibles.

Usages déconseillés

Aucun(e) identifié(e)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Methanex Europe SA/NV I

Waterloo Office Park - Building P

Drève Richelle 161 - box 31

B-1410 Waterloo

Belgium

Téléphone: +(32) 2 352 06 70

Courriel: reach@methanex.com

Télécopieur: +(32) 2 352 06 99

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (24h/7d)

Les numéros de téléphone de l'Organe consultatif officiel des États membres, le cas échéant: ORFILA/Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), France: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables - Catégorie 2

Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3

Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Toxicité aiguë (inhalation) de vapeur - Catégorie 3

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition - Catégorie 1 (nerf optique , système nerveux central)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Symboles de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

Prévention

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidiéflagrant.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Réponse

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser les médias appropriés pour l'extinction.

P308+P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303+P361+P353 EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche..

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Stockage

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Déclaration(s) de Toxicité Aiguë Inconnue

0% du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

2.3 Autres dangers

Suite à une ingestion accidentelle, risque de cécité.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

CAS Nº CE Nº d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
67-56-1 200-659-6 --	Méthanol	Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. (Oral) 3 - H301 Acute Tox. (Vapour) 3 - H331 Acute Tox. (Gas) 3 - H331 Acute Tox. (Dermal) 3 - H311 Acute Tox. (Dust/Mist) 3 - H331 STOT SE 1 - H370 STOT SE 2 - H371	100

Données réglementaires relatives aux ingrédients

Valeur limite de concentration spécifique (SCL): STOT SE 1; H370: C ≥ 10 %. STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Peau

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de développement et de persistance d'une irritation, consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes/Effets les Plus Importants

Aiguë

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Poison. SON INGESTION PEUT ÊTRE MORTELLE. Suite à une ingestion accidentelle, risque de cécité. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central, céphalée, vomissement, étourdissement, symptômes d'ivresse. Coma et décès dus à une insuffisance respiratoire peuvent suivre les expositions sévères: Traitement médical nécessaire. Une période de latence de plusieurs heures peut être observée entre l'exposition et l'apparition des symptômes.

Différés

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication de la Nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un Traitement Spécial

Traiter les symptômes et de soutien. La sévérité des symptômes dépend de la durée et de la concentration de l'exposition. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Antidote: Le fomépizole amplifie l'élimination d'acide formique métabolique. L'antidote doit être administré par un personnel médical qualifié.

Note aux Physiciens

Traitement symptomatique. La sévérité des suites de l'ingestion de méthanol peut dépendre plus fortement de la durée séparant l'ingestion du traitement que de la quantité ingérée. Ainsi, il faut traiter rapidement toute exposition par ingestion. Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, poudre sèche standard, eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, sable. Vaporiser de l'eau sur les récipients exposés au feu pour les refroidir. L'eau ne permet pas de refroidir le méthanol en dessous de son point d'éclair. Recueillir le produit répandu.

Moyens Extinction Inadéquat

Ne pas utiliser de jets d'eau haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Mélanges > 20 % méthanol avec l'eau: inflammable. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol en direction de sources d'inflammation plus éloignées avant de provoquer un retour de flamme. Les contenants risquent d'éclater ou d'exploser si exposés à la chaleur. Des gaz dangereux peuvent s'accumuler dans des espaces confinés. Toxique.

Combustion

Émet des gaz toxiques, vapeurs. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Méthanol: Brûle avec une flamme invisible. La flamme peut être invisible à la lumière du jour. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée et continuer bien après que le feu soit éteint.

Mesures de Lutte contre l'Incendie

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée.

Équipement Protectif et Précautions pour POMPIERS

Porter un équipement complet de protection contre les incendies, y compris un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour une protection contre une exposition possible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel approprié. S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Éviter le rejet dans l'environnement. Biodégradable à faible concentration. Soluble dans eau. En cas de déversement, ce produit est supposé s'évaporer. Appeler les autorités en cas de pollution du sol ou de l'environnement aquatique ou en cas de déversement dans les égouts. Mettre au rebut conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur; fédérales, provinciales/régionales et locales.

6.3 Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher sur celui-ci. Évacuer la zone rapidement et rester en amont du vent par rapport à la matière déversée. Assurez une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des fumées ou vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eloigner toute source d'ignition. Éviter les frottements, l'électricité statique et les étincelles. Petits déversements: Absorber avec du sable ou avec une autre matière non combustible. Utiliser du matériel et des outils anti-étincelants. Récupérer la substance renversée à éliminer dans un récipient approprié. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées. Déversements importants: Endiguer la matière déversée en circonscrivant la zone de confinement à l'aide d'un absorbant. Une mousse supprimant de vapeur peut être utilisé pour réduire les vapeurs. Ramasser la matière déversée et la déposer dans un contenant approprié pour utilisation ultérieure ou mise au rebut.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7. Protection individuelle: voir paragraphe 8. Evacuation: voir paragraphe 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle (voir la section 8). Éliminez toutes sources d'allumage. Ne pas fumer.. Ne pas entrer dans des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Décontaminer le personnel, les lieux de déversement, tous les outils et le matériel. Utilisez de l'équipement à l'épreuve des explosions. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Se laver les mains et les autres zones exposées au savon doux et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter le travail. Les récipients vides peuvent contenir des quantités résiduelles de ce produit ; manipuler les récipients vides avec soin. Ne pas inspirer les vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Garder sous clef.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil, ainsi que de la chaleur, de l'eau et des matières incompatibles. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Mettre en place des extincteurs et un équipement de nettoyage des déversements adaptés dans la zone de stockage ou à proximité. Entreposer à la température ambiante. Conserver à l'abri de l'humidité. Stocker dans une pièce à l'épreuve des flammes. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Matériaux Incompatibles

Plomb, aluminium, zinc, agents oxydants, acides forts, fortes bases, polyéthylène, PVC (Chlorure de polyvinyle), nitriles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des ingrédients

Méthanol	67-56-1
UE (valeurs limites)	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

d'exposition professionnelle indicatives):	
	possibilité d'une absorption significative à travers la peau
ACGIH:	200 ppm TWA
	250 ppm STEL
l'Autriche:	200 ppm TWA [TMW] ; 260 mg/m ³ TWA [TMW]
	800 ppm STEL [KZW] 4 X 15 min ; 1040 mg/m ³ STEL [KZW] 4 X 15 min
	notation pour la peau
Belgique:	200 ppm TWA ; 266 mg/m ³ TWA
	250 ppm STEL ; 333 mg/m ³ STEL
	Peau
Bulgarie	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	Notation de la peau
Croatie	200 ppm TWA [GVI]; 260 mg/m ³ TWA [GVI]
	notation pour la peau
Chypre	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	Peau - potentiel pour l'absorption de la peau
République tchèque	250 mg/m ³ TWA
	1000 mg/m ³ Plafond
	Potential pour l'absorption cutanée
Danemark.	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	Potential pour l'absorption cutanée
Estonie	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	250 ppm STEL ; 350 mg/m ³ STEL
	Notation de la peau
Finlande:	200 ppm TWA ; 270 mg/m ³ TWA

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

	250 ppm STEL ; 330 mg/m ³ STEL
	Potential pour l'absorption cutanée
la France:	200 ppm TWA [VME] (limite restrictive); 260 mg/m ³ TWA [VME] (limite restrictive)
	1000 ppm STEL [VLCT]; 1300 mg/m ³ STEL [VLCT]
	Risque d'absorption cutanée
Allemagne (TRGS):	200 ppm TWA AGW (Le risque de dommages pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW (valeur limite autorisée sur le poste de travail) et BGW (valeur limite biologique autorisée) sont respectées) facteur d'exposition 4 ; 270 mg/m ³ TWA AGW (Le risque de dommages pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW (valeur limite autorisée sur le poste de travail) et BGW (valeur limite biologique autorisée) sont respectées) facteur d'exposition 4
	notation pour la peau
	notation pour la peau
Allemagne (DFG):	200 ppm TWA MAK ; 270 mg/m ³ TWA MAK
	800 ppm pointe ; 1080 mg/m ³ pointe
	notation pour la peau
Grèce:	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	250 ppm STEL ; 325 mg/m ³ STEL
	peau - potentiel d'absorption cutanée
Hongrie	260 mg/m ³ TWA [AK]
	potentiel d'absorption par la peau
I'Irlande:	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	600 ppm STEL (calculé); 780 mg/m ³ STEL (calculé)
	Potential pour l'absorption cutanée
Italie:	200 ppm TWA Moyenne pondérée en fonction du temps ; 260 mg/m ³ TWA Moyenne pondérée en fonction du temps
	peau - potentiel d'absorption cutanée
	200 ppm TWA ; 262 mg/m ³ TWA

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

	Peau - potential d'absorption cutanée
Lettonie	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	la peau - risque d'exposition cutanée
Lituanie	200 ppm TWA [IPRD]; 260 mg/m ³ TWA [IPRD]
	Notation de la peau
Luxembourg	200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA
Malte	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	possibilité d'absorption importante par la peau
les Pays-Bas:	133 mg/m ³ TWA ; 100 ppm TWA
	notation pour la peau
Pologne	100 mg/m ³ TWA [NDS]
Portugal:	200 ppm TWA [VLE-MP] (valeur limite indicatrice); 260 mg/m ³ TWA [VLE-MP] (valeur limite indicatrice)
	250 ppm STEL [VLE-CD]
	la peau - risque d'exposition cutanée (valeur limite indicatrice)
Roumanie	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
République Slovaque	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
	Potential pour l'absorption cutanée
Slovénie	200 ppm TWA ; 260 mg/m ³ TWA
l'Espagne:	200 ppm TWA [VLA-ED] (valeur limite indicatrice); 266 mg/m ³ TWA [VLA-ED] (valeur limite indicatrice)
	la peau - risque d'exposition cutanée
Suède:	200 ppm LLV ; 250 mg/m ³ LLV
	250 ppm STLV indicative ; 350 mg/m ³ STLV indicative
	Notation de la peau
Royaume-Uni:	200 ppm TWA ; 266 mg/m ³ TWA

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

	250 ppm STEL ; 333 mg/m ³ STEL
	Potential pour l'absorption cutanée

Valeurs limites d'exposition des composants biologiques

Méthanol	67-56-1
ACGIH:	15 mg/L Medium: Urine Time: Fin de poste Parameter: Méthanol (Fond, non spécifique)
République tchèque	15 mg/L Medium: Urine Time: Fin de poste Parameter: Méthanol (Fond, non spécifique)

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Méthanol	67-56-1
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets aigus systémiques, voie cutanée	40 mg/kg pc/jour
Effets aigus systémiques, inhalation	260 mg/m ³
Effets aigus locaux, voie cutanée	non quantifiable
Effets aigus locaux, inhalation	260 mg/m ³
Effets systémiques à long terme, voie cutanée	40 mg/kg pc/jour
Effets systémiques à long terme, inhalation	260 mg/m ³
Effets locaux à long terme, voie cutanée	non quantifiable
Effets locaux à long terme, inhalation	260 mg/m ³
DNEL/DMEL (Grand public)	
Effets aigus systémiques, voie cutanée	8 mg/kg pc/jour
Effets aigus systémiques, inhalation	50 mg/m ³
Effets aigus systémiques, voie orale	8 mg/kg pc/jour
Effets aigus locaux, voie cutanée	non quantifiable
Effets aigus locaux, inhalation	50 mg/m ³
Effets systémiques à long terme, voie cutanée	8 mg/kg pc/jour
Effets systémiques à long terme,	50 mg/m ³

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

inhalation	
Effets systémiques à long terme, voie orale	8 mg/kg pc/jour
Effets locaux à long terme, voie cutanée	non quantifiable
Effets locaux à long terme, inhalation	50 mg/m³

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

PNEC (Eau)	
PNEC aquatique (eau douce)	154 mg/l
PNEC aquatique (eau de mer)	15,4 mg/l
PNEC aquatique (rejets intermittents)	1540 mg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	570,4 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	23,5 mg/kg humide
PNEC usine de traitement des eaux usées	
PNEC usine de traitement des eaux usées	100 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Assurer le fonctionnement d'un système de ventilation avec aspiration à la source adéquate pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidiéflagrant. Manipuler une substance en système fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Entretenir des rince-œils et des douches de rinçage rapide dans la zone de travail.

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre éclaboussures de liquides.

Protection de la Peau

Porter un vêtement approprié qui résiste aux produits chimiques (EN ISO 6529).

Protection Respiratoire

Tout respirateur à adduction d'air muni d'un masque facial complet commandé par pression ou selon un autre mode à suppression (EN 137). La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou attendus, la dangerosité du produit et les limites de fonctionnement en toute sécurité du respirateur choisi.

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Gants Recommandations

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374, caoutchouc de butyle.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	transparent	Etat physique	liquide
Odeur	odeur d'alcool	Couleur	incolore
Seuil d'Odeur	4.2 - 5960 ppm	pH	Sans objet
Point de fusion	-97.8 °C	Point d'ébullition	64.7 °C
Plage d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	-97.6 °C
Taux d'évaporation	4.1 (acétate de butyle= 1)	Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Température d'auto-inflammation	464 °C	Point d'éclair	11 °C
Limite inférieure d'explosivité	5.5 %	Température de décomposition	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	36.5 %	Tension de vapeur	12.8 kPa (@ 20 °C)
Densité de la vapeur	1.1 (@ 20 °C)	Densité	792 kg/m³
Solubilité d'Eau	Pas disponible	Coefficient de partage : n-octanol/eau	0.82
Viscosité	0.8 cP (20 °C, dynamique)	Solubilité (Autre)	Pas disponible
Densité	0.791 - 0.793 at 20 °C	log Kow	-0.82
COV (composé organique volatil)	100 %	Masse moléculaire	32.04 (g/mol)
Température Critique	239.4 °C	Propriétés comburantes	Non comburant (oxydant)
Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif		

Miscibility Solvant

Miscible

Miscible à l'eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

10.1 Réactivité

Les contenants risquent d'éclater ou d'exploser si exposés à la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Le produit est hygroscopique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et les autres sources d'inflammation. Les contenants risquent d'éclater ou d'exploser si exposés à la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Plomb, aluminium, zinc, agents oxydants, acides forts, fortes bases, polyéthylène, PVC (Chlorure de polyvinyle), nitriles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Forte chaleur, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, gaz inflammables, formaldéhyde

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë et chronique

Poison. SON INGESTION PEUT ÊTRE MORTELLE. Suite à une ingestion accidentelle, risque de cécité. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et les suivants points finals sélectionnés sont publiés:

Méthanol (67-56-1)

DL50 Oral rat 5600 mg/kg

Dermique DL50 lapin 15800 mg/kg

Inhalation CL50 rat 64000 ppm 4 h

Données sur la toxicité des produits

Estimation de Toxicité Aiguë

dermal	300 mg/kg
Inhalation - vapeur	3 mg/L
voie orale	100 mg/kg

Données sur l'Irritation et la Corrosivité

Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Sensibilisation Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Cutanée

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des ingrédients

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

Toxicité pour la reproduction

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Aucune donnée disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

Nerf optique, système nerveux central

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Aucun organe cible identifié.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Méthanol	67-56-1
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 28200 mg/L [coule à travers]; CL50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [statique]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 19500 - 20700 mg/L [coule à travers]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 18 - 20 mL/L [statique]; CL50 96 h Lepomis macrochirus 13500 - 17600 mg/L [coule à travers]
Algues:	EC50 72 hr Selenastrum capricornutum 22000 mg/l
Invertébré:	EC50 48 hr Daphnie >10000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Rapidement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobile

Facteur de bioconcentration (FBC)

Facteur de bioconcentration (BCF): < 10

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. L'incinération est la méthode d'élimination préférée.

Code de déchets / Désignation des déchets selon LoW: EWC-code: 07 01 04*.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Recycler si possible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les conduites, les fossés, les espaces souterrains ou confinés et les voies d'eau.

Mettre au rebut conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur; fédérales, provinciales/régionales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14. 1	UN NUMERO	UN1230	UN1230	UN1230	UN1230	UN1230	UN1230
14. 2	Nom d'expédition des Nations unies	MÉTHANO L	MÉTHANO L	MÉTHANO L	MÉTHANO L	MÉTHANO L	MÉTHANO L
14. 3	Classe(s) de danger pour le transport	3 Risques: 6.1	3 Risques: 6.1	3 Risques: 6.1	3 Risques: 6.1	3 Risques: 6.1	3 Risques: 6.1
14. 4	Classe d'emballages	II	II	II	II	II	II
14. 5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14. 6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14. 7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14. 8	Indications diverses	Restrictions relatives au Code du Tunnel ADR: D/E	--	--	--	--	--

Composant polluant marin (IMDG)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

Méthanol	67-56-1
Code IBC:	Catégorie Y

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Liste de substances candidates à l'autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Restrictions sur les exportations et les importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) - modifiée par la directive 2008/105/CE

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/EC)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

Règlement relatif aux détergents n° 648/2004

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

Règlement Allemagne

Classification en classes de danger pour les eaux (WGK)

Classe de danger 2 – dangereux pour l'eau

Allemagne Classification pour l'eau - Composant

Méthanol (67-56-1)

ID Number 145, classe de danger 2 – dangereux pour l'eau

Règlement du Danemark

Méthanol	67-56-1
	Solvants
	Propriétés d'intérêt en ce qui concerne la liste des substances dangereuses

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Méthanol (67-56-1)

EU	CA	UE	AU	pH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR - Annexe 1	KR - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW
----	----	----	----	----	-----------	-----------	---------------	---------------	----------------	----	----	----	----

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

Oui	DSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui						
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Nouveau SDS: 14 Septembre 2016

16.2 Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJPA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie *; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CEE - Communauté Economique Européenne; CE - Commission Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgation des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KECI - Inventaire coréen des substances chimiques existantes et évaluées ; KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées ; KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; NDSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrète; NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; EU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H301 Toxique en cas d'ingestion

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Méthanol

Nº de FS: Methanol-EU

H311 Toxique par contact cutané

H331 Toxique par inhalation

16.6 Indications de stage professionnel

Veuillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

16.7 Indications détaillées

Avis de non-responsabilité:

Les informations ci-dessus sont présentées dans l'état actuel de nos connaissances et sont présumées exactes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer si les informations fournies sont adaptées à ses applications spécifiques. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Methanex Corporation et ses filiales ne font aucune déclaration et n'accordent aucune garantie, expresse ou implicite, ce qui inclut sans y être limité les garanties de valeur commerciale et d'adaptation à une application particulière, eu égard aux informations exposées dans la présente fiche ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Methanex Corp. ne saurait être tenu pour responsable en cas de dommages résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche.